

	Corps	Catégorie statutaire	Grade	Indices nouveaux majorés (INM)		Primes annuelles (PR ou ISFE) en euros	Traitements bruts annuels en euros*	
				Min	Max		Début de carrière	Fin de carrière
Chercheurs	Directeur de recherche (DR)	A	Classe exceptionnelle	HED	HEE	806	66 377	75 149
			1ère classe	830	HEC	806	47 090	66 377
			2ème classe	667	HEB	806	37 924	60 360
	Chargé de recherche (CR)	A	Hors classe	637	HEA	999	36 430	55 268
			Classe normale	468	830	999	26 927	47 283
Attaché scientifique contractuel (ASC)	A		395	500	806	23 018	28 922	
Ingénieurs et Techniciens	Ingénieur de recherche (IR)	A	Hors classe	672	HEB	7 100	44 499	66 654
			1ère classe	596	830	6 500	39 625	52 784
			2ème classe	426	727	5 300	28 866	45 792
	Ingénieur d'études (IE)	A	Hors classe	566	798	4 450	35 888	48 934
			Classe normale	388	669	3 900	25 329	41 130
	Assistant ingénieur (AI)	A		366	627	3 500	23 692	38 368
	Technicien de la recherche (TR)	B	Classe exceptionnelle	392	587	3 300	25 065	36 030
			Classe supérieure	356	534	3 200	22 941	32 950
			Classe normale	343	503	3 000	22 010	31 007
	Adjoint technique de la recherche (AT)	C	Principaux 1ère classe	350	466	2 350	21 864	28 387
			Principaux 2ème classe	328	418	2 300	20 627	25 688
1ère classe			326	367	2 300	20 465	22 770	

* Le salaire comprend : le traitement indiciaire + la prime de recherche ou l'indemnité de fonctions, de sujétions et Il s'agit d'une fourchette de rémunération fournie à titre indicatif et couvrant l'ensemble d'une carrière pour un grade donné.

Le salaire net s'obtient en appliquant un taux de cotisation compris entre 17 et 18%.

Toutefois, selon l'affectation, une indemnité de résidence peut être attribuée en supplément.

Les rémunérations "hors échelle" (HE) : ces rémunérations sont réparties en chevron selon une échelle lettre (aussi appelée groupe). A chaque chevron correspond un INM. Dans chaque groupe, le passage au chevron supérieur se fait après un an de perception effective du traitement indiciaire du chevron inférieur.